



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 64477

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'insertion des jeunes diplômés. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur les mesures qu'il entend prendre en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. La situation de l'emploi des jeunes en France reste préoccupante. Si la progression du chômage des jeunes actifs s'est heureusement mais insuffisamment ralentie en 2004, après trois années d'une forte hausse entamée dès l'année 2001, les jeunes âgés de moins de vingt-cinq ans connaissent toujours des difficultés en matière d'insertion professionnelle. L'action du Gouvernement a visé, dans un premier temps, l'insertion des jeunes les moins diplômés qui connaissent le taux de chômage le plus élevé. Aussi, le plan de cohésion sociale propose-t-il des mesures novatrices en faveur de l'emploi des jeunes, notamment, avec le dispositif d'accompagnement vers l'emploi durable de 800 000 jeunes peu ou non qualifiés. Toutefois, le Gouvernement est également conscient des difficultés rencontrées par les jeunes diplômés. Une étude récente du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) démontre que les plus diplômés d'entre eux connaissent, trois ans après la sortie du système éducatif, un taux de chômage de 9 %. L'entrée dans la vie professionnelle est encore plus lente ou aléatoire pour les jeunes qui entament un cycle d'études supérieures mais n'obtiennent pas de diplôme puisque, dans ce cas, le taux de chômage s'élève à 18 %. Parallèlement à la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale, promulguée le 18 janvier 2005, qui institue un droit à l'accompagnement pour tous les jeunes risquant d'être exclus du monde professionnel, le Gouvernement a donc décidé d'engager une réflexion spécifiquement dédiée à l'insertion professionnelle des jeunes ayant suivi des études supérieures. Ainsi, un groupe de travail, présidé par M. Proglia, président de VEOLIA Environnement, et composé d'experts et d'acteurs de l'insertion professionnelle et de l'entreprise, a été mis en place le 27 avril 2005. Il vise à proposer des mesures nouvelles pour aider les jeunes en fin d'études supérieures à s'insérer plus rapidement sur le marché du travail. Des propositions seront faites pour être opérationnelles, si possible, dès le mois de septembre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64477

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4457

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5938